

**LES ÉLUS DE LA MONTAGNE S'OPPOSENT AVEC FERMETÉ À TOUTE
MODIFICATION DES PPR AVALANCHES NON FONDÉE SCIENTIFIQUEMENT**

Sollicitée par l'administration pour donner son avis sur une nouvelle version de guide méthodologique de l'élaboration des plans de prévention des risques d'avalanches (PPR avalanches), l'Association nationale des élus de la montagne a saisi le 10 avril 2013 le ministre en charge de l'écologie pour l'alerter sur la gravité des conséquences qu'induiraient pour les communes de montagne l'introduction de la notion de « zone jaune » pour intégrer la notion de risque tri-centennal.

A la suite de cette démarche, une rencontre technique au cabinet du ministre en charge de l'Écologie, le 16 juillet 2013, a confirmé que le projet de guide a été transmis inchangé pour avis aux préfets qui doivent se prononcer jusqu'au 15 septembre.

L'Association nationale des élus de la montagne,

Rappelant que, dès l'origine de ce projet supposé tenir compte des retours d'expérience de l'avalanche de Montroc de 1999, l'ANEM et l'ANMSM n'ont jamais été associées à la rédaction des différentes versions qui ont été produites,

Considérant qu'avec constance, d'une version à l'autre, le projet de guide crée une nouvelle catégorie de zones, dites « jaunes », qui se traduira pas l'interdiction d'implanter des centres de secours et par la prescription de dispositifs et équipements de confinement aux nouveaux ERP dont le montant pourrait atteindre jusqu'à 10 % de la valeur vénale des biens, prouvant ainsi que les zones jaunes auront bien une incidence concrète sur les perspectives d'urbanisation,

Demande au ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie:

- d'abandonner cette version du projet de guide méthodologique et de remettre à plat le dossier,
- de mettre en place un calendrier de travail qui permette une concertation soutenue et constructive,
- d'engager une réflexion sur l'adaptation de l'actuel zonage rouge-bleu, en le faisant évoluer au regard des seules certitudes scientifiques acquises grâce aux retours d'expérience,
- de renoncer explicitement à introduire un nouveau type de zone de portée réglementaire, au-delà des zones rouges et bleues.